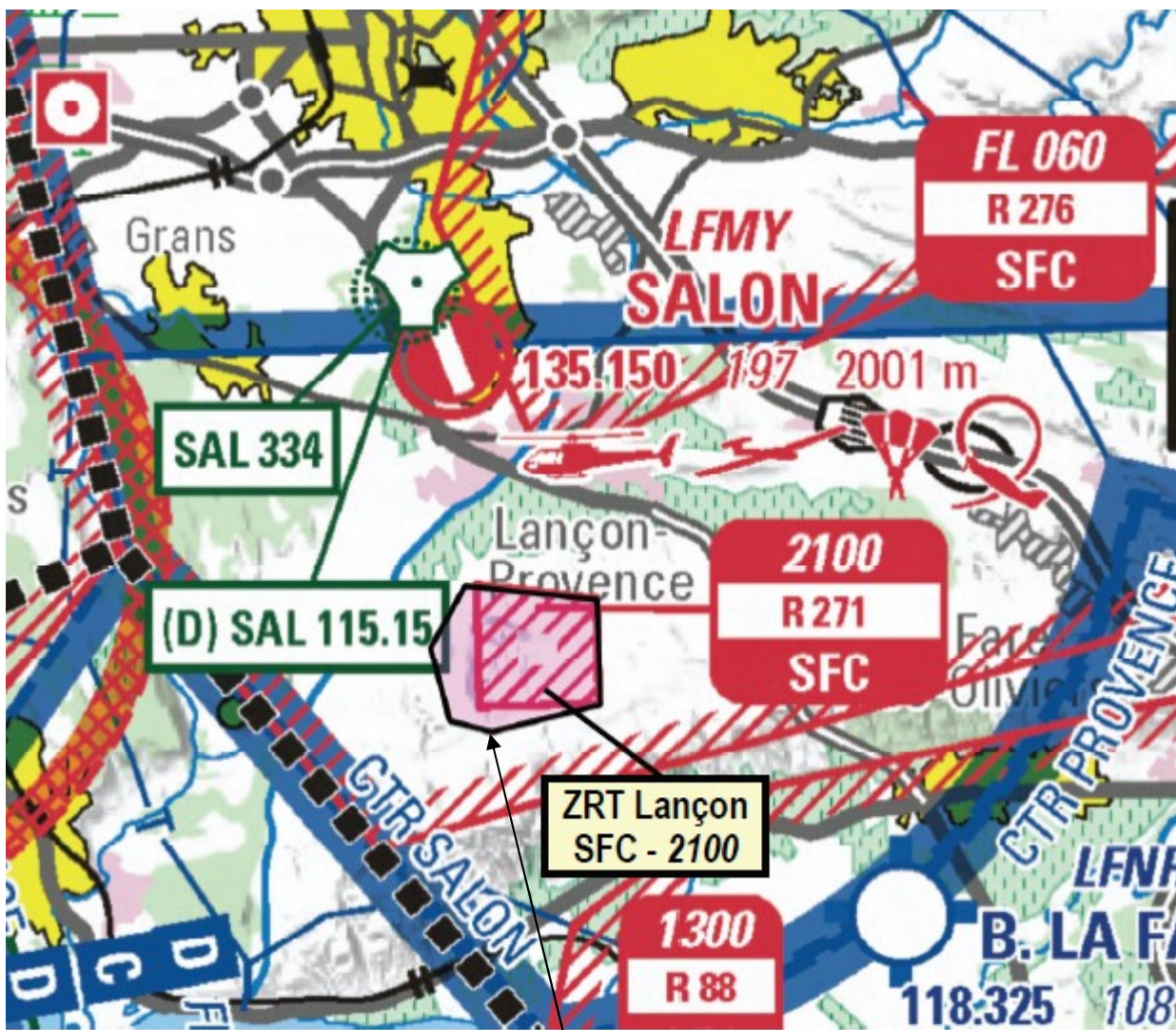


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT Lançon) au profit de la Base Aérienne 701 de Salon-de-Provence. FIR : MARSEILLE – AD : Salon de Provence LFMY
 En vigueur : Du 24 mars au 23 septembre 2022



ZRT Lançon

ACTIVITÉ
Création d'une zone réglementée temporaire activable (ZRT Lançon) pour des activités spécifiques défense et du tir sol/sol.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
SR-SS
INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle pendant les horaires ATS connue de :

SALON APP : 135.150 MHz

SALON TWR : 130.300 MHz.

GESTIONNAIRE

Base Aérienne 701 de SALON DE PROVENCE

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) se substituant à la portion d'espace aérien avec laquelle elle interfère, CTR SALON.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM : contournement obligatoire pendant l'activité à l'exclusion des aéronefs autorisés par SALON APPROCHE ou SALON TWR.

SERVICES RENDUS

Informations de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT Lançon

043°34'28" N,005°07'49" E

043°33'44" N,005°07'49" E

043°33'34" N,005°06'46" E

043°33'39" N,005°06'22" E

043°34'10" N,005°06'12" E

043°34'35" N,005°06'33" E

043°34'28" N,005°07'49" E

SFC/ 2100FT AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les conditions d'utilisation de la ZRT par des aéronefs sans équipage à bord font l'objet d'un protocole établi par la base aérienne 701.

ORGANISME A CONTACTER

Pendant activité ESCA SALON : DIRECTEUR DES VOLS 04.90.17.81.99
Hors activité : OFFICIER DE PERMANENCE 04.13.93.80.00

*****FIN DU TEXTE A PUBLIER*****

Consignes hors SUP AIP

En cas d'incursion dans la ZRT, un guet à vue est mis en place sous la responsabilité du directeur de l'exercice, afin de suspendre l'activité.

-
-
-
-
-

